COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2007

- : - : - : - : - : -

Étaient présents **:**

Mr Alain MÉTRAL, Maire
Jean-Yves LEMÉTAYER, André SIMON, Béatrice CAUCHY, Élisabeth LEGRAND, Jean-Claude LEPAON, Claude DUGUEY, Adjoints.
Thérèse VIDON, Catherine POIROT, Michel MADORÉ, Dany DAVID, Christian COURSIN, Évelyne DOINEIL, Gilles LECLERC, Paulette LEMARIGNER, Jean-Pierre RUAULT, Daniel CAILLOT, Josiane MARAIS, Mireille BRAJON, René GROULT, Michel CHAIGNON, Patrice LERÉVEREND, Conseillers et Conseillères Municipaux.

Étaient absents :

Dominique BRALEY (procuration à Jean-Yves LEMÉTAYER), Françoise GRAMMARY (procuration à Jean-Claude LEPAON, Sophie MARTIN (procuration à Élisabeth LEGRAND), Annick LAMAZURE (procuration à Alain MÉTRAL), Jean-Michel HEC (procuration à Patrice LERÉVÉREND).

Secrétaire de séance : E. LEGRAND
Assistée de Florence FISCHER, Directrice de Cabinet.

Date de convocation : 22 Juin 2007

Date d'affichage : 06 Juillet 2007

Avant d'aborder l'ordre du jour de la séance, Mr MÉTRAL demande d'ajouter les deux questions supplémentaires suivantes :

- la création d'un poste saisonnier au sein des ateliers municipaux.
- le calendrier scolaire 2007/2008.

I. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 24 MAI 2007.

Mr CHAIGNON demande qu'il y soit noté les précisions suivantes :

- Question 3 : Réforme statutaire de la Fonction Publique Territoriale : Avancement de Grade.

« Notre abstention était justifiée du fait de l'application du ratio à 50% pour la catégorie B ».

- Question 4 : Approbation de la modification du Plan Local d'Urbanisme.

« Notre groupe s'était déjà abstenu lors de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme et c'est pour cette raison que nous nous sommes, à nouveau, abstenus. »

Mr MÉTRAL acceptant ces deux précisions, le compte-rendu est voté à l'unanimité.

II. Cession d'une parcelle à Mme Bessagnet.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de céder la parcelle communale AI n°67 au prix de 25€ le m² à Mme BESSAGNET et, d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces utiles à cette vente ; les frais de Notaire restant à la charge de l'acquéreur.

III. Liaison routière Saint-Lô/Coutances : choix des variantes de tracé.

Jean-Yves LEMÉTAYER rappelle que le Département a engagé une concertation le 11 Juin 2004 pour le choix du tracé de la future liaison Saint-Lô/Coutances. Il précise que 4 variantes sont proposées.

A l'unanimité (25 voix pour, 2 abstentions), l'assemblée municipale se prononce en faveur de la proposition n°4.

iv. Principe d'acquisition de deux parcelles rue Noire.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'acquérir une emprise de terrain d'environ 50m² appartenant Monsieur DERBEZ et une emprise de terrain d'environ 100m²

appartenant à Monsieur et Madame LENTZ, rue Noire à Agneaux et de réaliser les travaux nécessaires à l'élargissement de la rue Noire au 2ème semestre 2007.

V. Actualisation des tarifs 2007/2008 des services et équipements municipaux.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'augmenter de 1.3% les tarifs des services et des équipements municipaux de la Collectivité à compter de la rentrée scolaire 2007/2008.

VI. Revalorisation annuelle de l'indemnitÉ de gardiennage de l'église communale.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'appliquer l'augmentation légale de 0.49%, et d'accorder une indemnité d'un montant de 460.83€ au Curé d'Agneaux.

VII. fonds dÉpartemental D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ – PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2007.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de participer au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour un montant de 1 145.40€ ; les crédits étant prévus au budget communal.

VIII. fonds de solidaritÉ pour le logement – PARTICIPATION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNÉE 2007.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 3 486.00€ ; les crédits étant prévus au budget communal.

IX. Prise en charge DES TITRES NON SOLDÉS : NON VALEURS.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'admettre en non-valeur les titres non soldés pour les années 2001, 2005 et 2006, pour un montant de 18.04€ et d'inscrire la dépense au chapitre 65 article 654 « non-valeurs ».

X. temps extra et pÉriscolaire – CRÉATION DE POSTES DE SAISONNIERS DANS LE CADRE DU CENTRE DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide d'autoriser le Maire à créer des postes de saisonniers pour aider les animateurs sportifs et culturels à organiser les animations des jeunes sur le temps extra et périscolaire, conformément à l'article 5 alinéa 2 du décret 2002-883 du 3 Mai 2002, précisant que l'effectif minimum des animateurs est de : 1 animateur pour 8 mineurs de moins de 6 ans et de 1 animateur pour 12 mineurs de 6 ans et plus.

XI. crÉation d'UN POSTE SAISONNIER AU SEIN DES ATELIERS MUNICIPAUX.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de créer un second poste saisonnier pour le mois de Juillet au sein des ateliers municipaux pour remplacer le personnel titulaire durant la période d'été.

XII. DÉNOMINATION DE LA ZONE COMMERCIALE – LIEUDIT LA TREMBLAYE.

A l'unanimité, l'assemblée municipale décide de dénommer la future zone du lieudit la Tremblaye, « Parc de la Tremblaye ».

XIII. CALENDRIER SCOLAIRE 2007/2008.

A l'unanimité, l'assemblée municipale désapprouve le calendrier scolaire 2007/2008 qui a imposé, sans concertation avec les Collectivités Territoriales, la scolarisation des enfants pendant 5 mercredis à temps plein et 6 mercredis à mi-temps.

L'assemblée municipale a mentionné **à l'unanimité** que cette décision désorganisait toutes les activités périscolaires de l'année et a demandé qu'un courrier soit fait en ce sens à l'Inspecteur d'Académie.

Communications diverses.

Il a été remis à chaque conseiller municipal :

- Compte-rendu de la Commission C.C.A.S. du 4 Juin 2007.
- Compte-rendu du Bureau Municipal en date du 7 Juin 2007.
- Lettre du Cercle d'Échecs en date du 18 Juin 2007.

Avant de clore la séance à 22h le Maire a souhaité à l'assemblée de bonnes vacances.

Le Maire,

A. MÉTRAL